

### **3 – TYPE DES OPERATIONS POUR LESQUELLES LE PROCÉDE EST APPLICABLE**

Les opérations pour lesquelles ce procédé est adapté sont des constructions de logements en ensembles collectifs ou semi – collectifs (maisons groupées ou en bande).

Il convient en effet pour amortir les coûts de fabrication de trouver une certaine forme de répétitivité. Toutefois, le procédé industriel s'adapte à de multiples architectures comme en témoignent les références visibles sur notre site internet [www.cmeg.fr](http://www.cmeg.fr)

Il est également nécessaire de bénéficier de moyens de levage importants pour mettre en place les éléments de façade dont la masse varie de 2 à 8 tonnes. Aussi, sous l'emprise d'une grue à tour, il est nécessaire de concentrer les logements à construire et de bénéficier d'un nombre suffisant de lots ne descendant pas en dessous de 20.

Ainsi, l'habitat diffus est à proscrire, le collectif ou semi collectif se prête bien à ce procédé (cf. opération ALCEANE – Le Havre présentée sur site internet).

La situation urbaine est assez indifférente, il convient de pouvoir monter une grue et de faire accéder des camions de 25 t. Les parcelles enclavées sont toutefois constructibles (cf. opération de Chambourcy sur site internet).

Le procédé ne demande pas d'usage de matériel tel que banches et passerelles pour réaliser les façades, aussi le travail en milieu urbain fortement contraint est favorisé (cf. opération de mutations hospitalières, Dieppe, Lisieux, Caen ou hôtelières).

La taille optimale, si elle ne doit pas descendre sous un seuil de 20 logements pour amortir les process industriels et les installations de moyens de levage est en fait donnée pour une emprise topographique. Pour les logements en R+3 par exemple une grue couvre dans un projet ouvert de 70 à 90 logements.

Le transport des éléments issus des deux usines de CMEG (Caen et Rouen Ouest) permet d'atteindre et de construire dans toute la Normandie, la région Parisienne et la partie Ouest de la région Picardie.